Image not found or type unknown

permis restitué avant fin de la suspension

Par **freetom**, le **30/01/2012** à **09:38**

Bonjour,

J'ai écopé le 06 novembre 2011 d'une suspension de permis de 4 mois. Cette suspension doit donc se terminer le 06 Mars 2012.
Le 03 janvier j'ai passé la visite médicale obligatoire.
A mon grand étonnement ce samedi 28 janvier j'ai reçu en recommandé mon permis de conduire provisoire (valable jusqu'au 03 janvier 2013).

Ma question est la suivante: **ayant mon permis de conduire sur moi ai-je le droit de conduire, malgré ma suspension qui ne devait se terminer que le 06 mars ?**

Si je décide de conduire et qu'un agent des forces de l'ordre m'arrête a-t-il la possibilité de vérifier si je suis toujours sous suspension? si oui quels sont les risques pour moi?

Merci d'avance pour vos réponses.
Thomas

Par **razor2**, le **30/01/2012** à **10:43**

Vous avez votre permis en poche, vous pouvez reconduire. Vous n'êtes pas responsable des éventuelles erreurs de l'administration...

Par **freetom**, le **30/01/2012** à **10:48**

Bonjour,
Merci pour cette réponse rapide de votre part.
Effectivement c'est ce que je suis tenté de penser également...
Est-ce une supposition de votre part ou êtes-vous à peu près certain que je puisse conduire avec le permis en poche?
Merci d'avance
Bonne journée

Par **razor2**, le **30/01/2012** à **15:39**

Vous avez un permis provisoire validé en main, vous pouvez conduire, je vous l'affirme.

Par **freetom**, le **30/01/2012** à **18:25**

ok merci bien pour votre réponse.
En vous souhaitant bonne continuation sur votre site.

Cordialement,

Par **jmpy21**, le **16/08/2012** à **12:24**

bonjours

etes vous sur de votre reponse ? car je suis dans le même ka , je viens de recevoir mon permis alors qu'il me reste 1 mois de suspension

merci pour votre reponse

Par **ppp**, le **27/06/2014** à **00:07**

Bonsoir mon permis a étais suspendu pour une duré de 2 mois je vien entamait le 2 eme mon permis (carte) et arrivé chez moi aujourd'hui est que j'ai le droit de conduire avant la fin de ma suspention ? Merci

Par **maitreantoineregley**, le **27/06/2014** à **18:42**

Détenir le permis de conduire en mains et pouvoir rouler est vraiment différent.
On peut très bien rouler sans avoir le permis en mains sans être poursuivi pour une conduite sans permis. C'est pour cela que les policiers recherchent votre nom dans leur fichier.

De la même manière, ce n'est pas car vous avez un permis entre les mains que vous pouvez forcément conduire si sur le fichier il est marqué que votre permis est suspendu, il est suspendu.

J'entends l'argument de l'erreur de l'administration mais les Tribunaux ne l'entendent pas.

Pour avoir les idées claires, allez à la Préf demander un relevé d'information intégrale. Vous aurez la réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **ppp**, le **27/06/2014** à **18:56**

Merci de votre réponse rapide

Par **charlie 65**, le **24/07/2014** à **10:51**

je suis passé au tribunal suspension de 4 mois mais j ai toujours mon permis en poche deux mois après les gendarmes viennent de ma appeler pour me demander de le restituer que dois je faire

Par **Yacca**, le **25/09/2015** à **23:45**

Bonsoir.. suis un peu dans un cas un peu différent.. après passage au tribunal judiciaire suite à un retrait de 4 mois.. (112 km/h au lieu de 50) je dois récupérer mon permis en préfecture..car pour l'instant j'ai un papier provisoire.. est-il vrai que les gendarmes peuvent venir reprendre mon permis à mon domicile ? (car gros délit quand même !) même si la décision de justice en a décidé ainsi.. ça me paraît un court retrait pour un gros délit ! P.S Première fois, pas récidiviste.. merci d'avance de votre réponse..

Par **Maitre SEBAN**, le **28/09/2015** à **09:49**

Bonjour,
C'est le tribunal qui vous a condamné à 4 mois de suspension?
[url=http://www..maitreseban.fr]http://www..maitreseban.fr[/url]

Par **Yacca**, le **28/09/2015** à **13:04**

oui.. mon permis m'a été retiré sur place et j'ai du laisser mon gros scooter aussi et revenir le chercher le lendemain.. les gendarmes sont venus 2-3 jours plus tard pour me faire signer un papier et j'ai reçu plus tard une convocation en AR pour le 21 septembre.. je suis ressorti avec un papier me permettant d'aller récupérer mon permis en préfecture.. y aura-t-il une suite ou puis-je considérer que l'affaire est classée ?

Par **Maitre SEBAN**, le **28/09/2015** à **13:06**

Si c'est le tribunal qui vous a condamné alors l'affaire est terminée.http://www.maitreseban.fr

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Yacca**, le **28/09/2015** à **13:09**

Un grand merci pour votre réponse.. C'était quand même un "gros délit" et je sais qu'ils ne font normalement pas de cadeau en général.. Bonne journée à vous et merci encore.. :)

Par **Costes**, le **11/08/2017** à **11:06**

Bonjour j'ai été arrêté pour alcoolémie au volant donX suspension du permis pendant 3 mois je suis censé le récupérer le 26 août 2017 mais j'ai la visite médicale que le 11 septembre. Une fois la visite passé et si je suis apte est ce que je peux aller en préfecture avec le papier de la visite pour demander une autorisation de rouler jusqu'à recevoir mon permis?! Puis ce que ma suspension aura pris fin?! Merci d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés